



PRESENTATION

1.- Précédents

La *Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville* (Saint Denis, 2000) naît de l'engagement de plusieurs villes européennes réunies à Barcelone en 1998 pour commémorer le 50^{ème} Anniversaire de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*. En partant de la prémisse d'après laquelle, actuellement, la majorité de la population vit dans des zones urbaines, les villes qui participeront à cette rencontre ont décidé de formaliser leur volonté politique de protéger les droits humains dans le cadre local, ainsi que de revendiquer le rôle essentiel des villes dans la sauvegarde des droits humains. Tous les deux ans, une conférence européenne a lieu pour partager les progrès réalisés par les villes signataires. Jusqu'à ce jour, les rencontres qui ont eu lieu sont les suivantes :

- 1998, Barcelone (Espagne)
- 2000, Saint-Denis (France)
- 2002, Venise (Italie)
- 2004, Nuremberg (Allemagne)
- 2006, Lyon (France)
- 2008, Genève (Suisse)
- 2010, Tuzla (Bosnie-Herzégovine)

Après la conférence de Genève (2008), les villes les plus actives du réseau (Barcelone, Saint-Denis / Plaine Commune, Lyon, Genève et Nantes) ont décidé de confier la promotion de la Charte à l'organisation mondiale des villes, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), à travers la Commission d'Inclusion Sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains.

2.- De la Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville à la Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité

Depuis 2006, la Commission d'Inclusion Sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains de CGLU, sous la direction politique de la Députation de Barcelone (Espagne), dans un premier temps, puis sous celle de la ville de Nantes (France), a également travaillé à l'élaboration d'une charte municipale des droits humains de portée mondiale, la *Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité*, que CGLU a formellement adopté en 2011 dans le cadre de son Conseil Mondial de Florence, auquel ont pris part plus de 400 maires du monde entier.

Les différences principales entre la *Charte-Agenda* et la *Charte Européenne* résident dans leur portée géographique (mondiale pour l'une et européenne pour l'autre), ainsi que dans leur agenda ou plan d'action locale, dont dispose la première. C'est à dire, dans la *Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité*, tous les droits humains visés dans le document sont accompagnés d'un plan d'action qui sert de référence aux gouvernements locaux pour avancer de manière concrète dans leur mise en place.

3.- Changement d'étape : des conférences européennes aux rencontres mondiales

Compte tenu de la récente adoption de la *Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité* par CGLU et de l'existence d'autres chartes de droits humains adoptées dans des villes telles que Montréal (Canada), Mexico D.F. (Mexique) ou Gwangju (Corée du Sud), il est proposé d'envisager la huitième édition de la Conférence de la *Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville* comme un moment de rencontre mondiale qui permette une discussion sur les différents instruments et expériences de promotion des droits humains qui existent actuellement au niveau local.

Cela suppose un changement dans la manière d'organiser ces rencontres, en passant d'une conférence de portée européenne et centrée sur un seul instrument, la *Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville*, à une conférence de portée mondiale dans le cadre de laquelle partager le travail réalisé par les villes pour progresser dans ce domaine à l'appui ou non de chartes municipales de droits humains.

Pour donner à ce moment de transition un caractère symbolique, la Commission d'Inclusion Sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains de CGLU a invité Saint-Denis, ville dans laquelle la *Charte Européenne* a été adoptée en l'an 2000, à accueillir cette rencontre. Saint-Denis, qui a associé la ville voisine d'Aubervilliers et la communauté d'agglomération de Plaine Commune à l'organisation de l'événement, accueillera donc la 1^{ère} Rencontre Mondiale des Pouvoirs Locaux pour le Droit à la Ville du 10 au 12 décembre 2012.